

# TRAVAUX DE REQUALIFICATION URBAINE

## LA ROCHELLE

### Rue Marius Lacroix

La Rochelle, le 29/01/2026

Chère Madame, cher Monsieur,

Comme je m'y étais engagé, je reviens vers vous pour vous informer du planning de la phase suivante des travaux de rénovation de réseaux dans le cadre de la requalification de la rue Marius Lacroix.

#### Du 2 au 11 février :

Les opérations se dérouleront dans la portion de la rue Marius Lacroix comprise entre la rue de Soissons (intersection incluse) et la rue du Gué (intersection non incluse) :

- la circulation et le stationnement seront impossibles sur l'emprise des travaux,
- la rue de Soissons sera placée en impasse. Seuls les riverains et services pourront y accéder à double-sens,
- les commerces et services seront accessibles,
- une déviation de la circulation générale sera mise en place par les rues adjacentes.

#### Du 12 au 20 février :

Les opérations se dérouleront dans la portion de la rue Marius Lacroix comprise entre la rue de Soissons (intersection non incluse) et la rue du Gué (intersection incluse) :

- la circulation et le stationnement seront impossibles sur l'emprise des travaux,
- la rue du Gué sera placée en impasse. Seuls les riverains et services pourront y accéder à double-sens,
- les commerces et services seront accessibles,
- une déviation de la circulation générale sera mise en place par les rues adjacentes.

**Les véhicules de collecte des déchets ne pourront pas emprunter leur circuit habituel, ni réaliser le ramassage en porte-à-porte rue Marius Lacroix, dans la portion comprise entre la rue de Soissons et la rue du Gué.**

Afin de remédier à cette situation, des conteneurs seront disposés aux intersections de la rue Marius Lacroix avec les rues de Soissons et du Gué. Les ordures ménagères et emballages/papiers devront y être déposés, sans contrainte de jour et d'horaire.

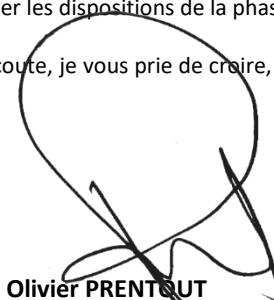
Tout dépôt effectué en dehors de ces points de collecte ne sera pas ramassé et les contrevenants pourront être verbalisés.

Vous trouverez au dos de ce courrier un plan qui vous permettra de mieux appréhender ces dispositions.

Du 2 au 27 février, des interventions dans les canalisations provoqueront des émanations de vapeur d'eau sans danger.

En votre qualité de riverains ou d'acteurs économiques du secteur, je tenais à ce que vous soyez informés en priorité de ces dispositions. Je reviendrai vers vous, en temps utiles, pour vous préciser les dispositions de la phase de travaux suivante.

Comptant sur votre compréhension et restant à votre écoute, je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.



**Olivier PRENTOUT**

Adjoint au Maire

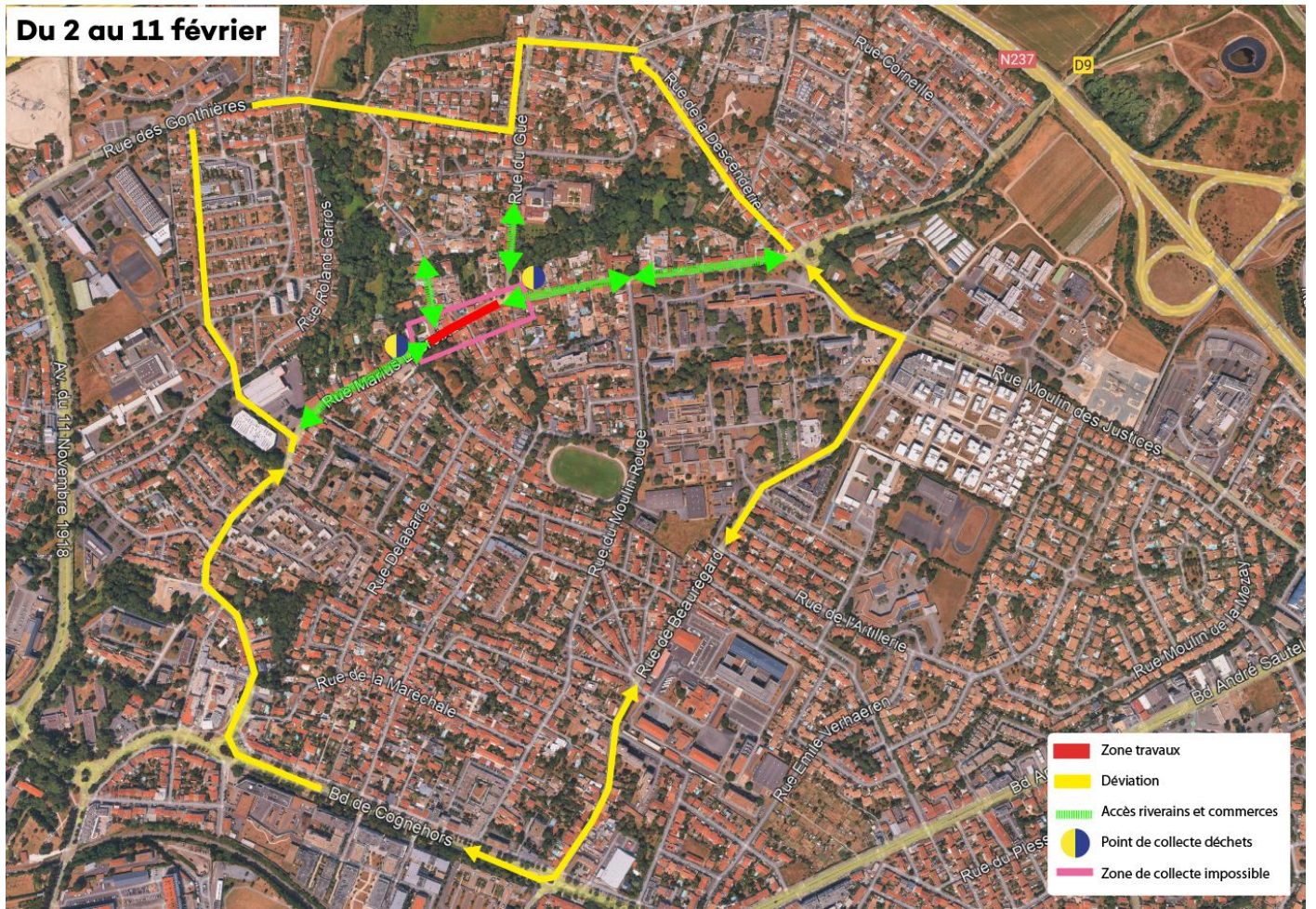
Aménagement et Gestion des Espaces Publics,  
Mobilités Urbaines, Stationnement, Voirie, Taxis

Accueil HDV - S. BARADEAU - D. BARBEREAU - F. BAUCHAUD - P. BEGAUD - E. BOUT - Comité de quartier - Commerces et Marchés - Communication Ville - Communication Web - G. De OLIVEIRA - M. DHONT - Education Administration - JF JUILLET - S. LE GOVIC - Mairie de prox CV - G. MARBOTTE - M. MARIN - A. MICHON - Police de l'Environnement - Police municipale - P. PRAUD - V. RUAULT - SDIS - Travaux bâtiments - Usagers Assainissement. - Voirie - S. VOYARD - S. BLIN - B. VENOT - A. COTILLEAU - F. CLEMENT - L. BALL - O. PRENTOUT - V. NOIREAUD - V. ROYER - D. GERMANEAU - P. LAFFARGUE



## PLANS DES DISPOSITIONS

**Du 2 au 11 février**



**Du 12 au 20 février**

